

*Le budget—M. Nielsen*

aux commentaires de tierces parties comme le vérificateur général qui déclarait que la gestion des affaires gouvernementales échappait manifestement à tout contrôle. Nous avons dû attendre que les Canadiens, excédés, jugent qu'ils en avaient assez.

Depuis quelques mois, nous procédons à l'examen des programmes à la grandeur de l'administration fédérale, ou plutôt à l'examen des méthodes de gestion appliquées dans le cadre de ces programmes. C'est ainsi que nous avons pu confirmer l'impression que nous avions à l'époque où notre parti constituait l'opposition officielle.

Sans doute les députés sont-ils au courant des conclusions des équipes de travail qui ont étudié les services et les subventions fournies aux entreprises, les programmes de création d'emplois, de formation et d'embauche, ainsi que la situation de l'agriculture, conclusions qui figurent dans le document distinct du budget intitulé «Nouvelles initiatives de gestion». Sans doute savent-ils également que le premier ministre a constitué un sous-comité spécial du cabinet pour étudier les questions de politique intéressant les autochtones sous tous leurs aspects. Le budget présentait une bonne occasion de faire le point sur le travail accompli par le groupe de travail dans le contexte du plan financier du gouvernement et dans le contexte global de son projet de renouveau économique. Certaines observations faites à cette étape-ci se rattachent de très près au travail accompli jusqu'ici par le groupe de travail.

D'abord, nous avons trouvé ce que nous attendions là où nous avons cherché, un train complet de subventions et de programmes visant à favoriser l'investissement. Ce train est formé de programmes de subventions, de stimulants fiscaux, de garanties de prêt et d'autres types d'assistance industrielle qui réclament l'attention de plus de 30,000 fonctionnaires. Le budget s'est attaqué à un aspect du problème. La modification apportée au crédit d'impôt à l'investissement réduira cette incitation fiscale qui s'ajoutait à d'autres types d'aide. Le gouvernement consultera les provinces et les entreprises pour trouver d'autres moyens de mettre un terme à ce phénomène.

Les programmes de formation ne devraient pas constituer une fin en soi. A supposer que les participants à ces programmes aient déjà un intérêt ou une aptitude pour certains types de travail, il est normal que ces gens-là s'attendent à ce que les autorités aient prévu des emplois conformes à leurs nouvelles compétences. Les gens fondent leurs espoirs et le bien-être de leur famille sur les perspectives d'un emploi qui est implicite dans le programme de formation. Or, en examinant les programmes de formation fédéraux, on a constaté que la formation offerte n'est bien souvent pas adaptée aux débouchés sur le marché du travail. Les documents publiés en même temps que le budget signalent que les liens entre la formation et les débouchés devront être raffermiss au moment où seront renégociées les ententes fédérales-provinciales en matière de formation.

Une autre observation: l'agriculture canadienne devra être davantage axée sur les besoins de marché des années 80. Le secteur agro-alimentaire devra s'ajuster lui-même aux perspectives des années 1990. Tout programme de développement de ce secteur d'activité devra être fondé sur une saine évaluation des débouchés et de la concurrence pour chaque produit dans chaque région. Cette orientation, essentielle à l'examen des programmes agricoles a été intégrée, par décision du cabinet, au plan de développement de nouvelles stratégies fondées sur la demande du marché. En somme, à l'heure actuelle, les programmes agricoles sont fondés sur de nombreuses hypothèses qui tiennent compte du passé. Cette constatation ne reflète pas simplement les vues des gens de l'extérieur qui examinent la gestion des programmes agricoles du gouvernement fédéral; ayant été reconnue, elle constitue désormais un élément nouveau dans l'élaboration de la politique et les programmes fédéraux pour l'avenir.

En second lieu, le Canada a un nouveau gouvernement qui a décidé de supprimer les liens qui assujettissent les décisions fédérales au passé. Je viens de mentionner la nouvelle orientation des programmes agricoles. Je pourrais aussi vous parler de la législation ancienne qui régit les activités de Revenu Canada, Douanes et Accise. Cette loi interdit l'importation de marchandises entre le coucher et le lever du soleil. Elle permet au gouvernement de confisquer un cheval et la charrette à laquelle il est attelé, mais ne dit absolument rien des camions. Le ministre du Revenu national (M. Beatty) présentera un nouveau projet de loi sur les douanes et passera en revue les activités des programmes des douanes et de la direction de l'accise du ministère du Revenu afin de supprimer les anachronismes et autres problèmes relevés au cours de la révision.

● (1540)

On a signalé encore un autre problème dans le cadre administratif du ministère de la Consommation et des Corporations. Sans compter la Loi sur la faillite qui n'a été modifiée qu'une seule fois depuis 1949, le ministère doit appliquer une Loi sur les droits d'auteur de 1924 qui ne pouvait absolument pas tenir compte de la venue des photocopieuses, des magnétophones et magnétoscopes ou des ordinateurs domestiques. Comme on le fait valoir dans les documents budgétaires, les propositions législatives traitant de la faillite, des brevets, des droits d'auteur, de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes, de la Loi sur les marques de commerce et de celle concernant les dessins industriels viennent tout juste d'être inscrites au programme du gouvernement.

Une troisième observation porte sur la méthode de révision de plus de 1,000 programmes et services de tout l'appareil fédéral, ministère après ministère. Aucun de ces programmes n'est totalement indépendant, même si certains sont carrément anachroniques par rapport au monde des années 1980 dans lequel nous vivons.